

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télééc. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télééc. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

(Article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 22-453 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'ajouter les conteneurs dans la liste des usages prohibés, d'ajouter des dispositions concernant les terrains complémentaires, de permettre les éoliennes pour d'autres usages et d'apporter des précisions quant aux interdictions dans les dispositions applicables aux campings en zec.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 22-453. Ce projet de règlement, une fois en vigueur, modifiera le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Le projet de règlement a pour but :

- a) D'ajouter les conteneurs dans la liste des éléments ne pouvant pas être implantés sur un terrain en vue d'y exercer un usage principal.
- b) D'ajouter des dispositions concernant les terrains complémentaires afin de pouvoir encadrer la gestion des droits fonciers à des fins complémentaires à un usage principal de villégiature privée.
- c) D'ajouter des dispositions sur les éoliennes afin de les autoriser dorénavant pour un établissement de villégiature commerciale ou communautaire ou à un camp forestier.
- d) D'apporter des précisions quant aux interdictions dans les dispositions applicables aux campings aménagés de huit (8) emplacements ou plus en zec, aux campings rustiques de deux (2) à sept (7) emplacements en zec et au camping rustique d'un (1) emplacement en zec.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 28 juin 2022, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. Au cours de cette assemblée, le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay expliquera le projet de règlement ci-haut mentionné et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 22-453 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire au sens des articles 123 et 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet de règlement s'appliquera à l'ensemble des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Le projet de règlement visé peut être consulté au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis et peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/?p=administration&sp=avis-publics>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 16 juin 2022.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière